

N° 10



Thomas
Jean Marie

Jugement constatant le décès de Thomas Jean Marie

Extrait des minutes du greffe du Tribunal Civil de
Première Instance, tenant à Saint Nazaire, tenu conformément des
département de la Loire Inférieure. Extrait, de son jugement rendu par
le Tribunal Civil de première instance de Saint Nazaire, et la requête
de l'assigné le Procureur de la République en date du vingt quatre
décembre mil neuf cent vingt et un, enregistré, et a été libellé en date
du... Le Tribunal a déclaré constant le décès du nommé Thomas
Jean Marie, né à Lehighue le vingt quatre janvier mil huit cent
deux, fils de Jean Marie et de Laurence Marie Granbère,
époux de Julie Marie Lehighue Lehighue, garçon marchand de vin,
domicilié en dernier lieu à Guiraud, faubourg Breizème, soldat au trois
cent vingt septième Régiment d'Infanterie, Mort pour la France le seize
avril mil neuf cent dix sept au Fleuve de Poelle (Aisne) Ordonne que le
présent jugement soit transcrit en entier sur les deux registres des actes de décès de
la commune de Guiraud pour l'année suivante. Que mention en soit faite
en marge de l'acte le plus rapproché en date du seize avril mil neuf cent dix sept
tant sur le double conservé à la Mairie que sur celui déposé au greffe de ce Tribunal
et sur extrait conforme. Le Greffier du Tribunal signe: Ellinck
transcrit le vingt janvier mil neuf cent vingt deux, seize heures
pas nous Louis Poincy, Maire de Guiraud

[Signature]